

30.10.2017



Question écrite

Conséquences d'une nouvelle DCMI pour notre ville ?

Le canton du Jura a mis ce printemps au concours des appels de candidature pour des décharges DCMI (déchets de chantier et matériaux inertes). Plusieurs communes ont déposé une candidature, dont Soyhières et Develier. Selon le PGD (plan cantonal de gestion des déchets) entré en vigueur en mars 2017, les décharges DCMI ne doivent pas accueillir de déchets hors canton en DCMI ou alors une taxe sur les déchets des autres cantons seraient mise en place afin d'éviter un tourisme des déchets, comme cela s'est passé à Soyhières. De plus l'objectif cantonal est de valoriser au maximum les déchets de chantier (ceci est demandé par la Confédération). Or, si les sites de Develier et de Soyhières sont retenus par le canton, cela impliquera un trafic supplémentaire de camion pour la commune de Delémont sur les entrées de la ville, souvent déjà fort chargées.

En conséquence, le groupe CS-POP-Verts présente les interrogations suivantes :

- Est-ce que la ville de Delémont a été consultée et informée à ce sujet par le service du développement territorial chargé de ces dossiers?
- Comment le Conseil Communal se positionne-t-il sur ces futures décharges ?
- La charge de trafic supplémentaire aux abords de la ville sera-t-elle supportable ?

pour CS•POP/les Verts
Magali Rohner